

ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PROMENADE DES BAINS

PERMIS D'AMÉNAGER

SUR LE SECTEUR DU PONT D'ARCOLE

COMMUNE DE FRÉJUS

02 octobre – 03 novembre 2023



CONCLUSION ET AVIS

Commission d'enquête :
Président : Jacques BRANELLEC
Membres : Denis SPALONY
Philippe de BOYSERE

1 – CONCLUSION

1-1 Le contexte

L'agglomération « Esterel côte d'azur Agglomération » a décidé de lancer un projet très ambitieux de rénovation du littoral des deux communes de Fréjus et de Saint Raphaël. Ce projet intitulé « Promenade des Bains » s'étend sur 4 km et comporte de nombreuses réalisations :

- Réaménagement de zones qui ont un peu vieilli
- Démolition et reconstruction de certains bâtiments
- Réduction drastique du stationnement en surface
- Création d'un site propre tout au long du front de mer pour une navette électrique et vélos
- Création de zones de promenade et de repos pour piétons exclusivement
- Végétalisation de l'ensemble (projet »mille arbres)

Le permis d'aménager la zone ouest du pont d'Arcole, sur la commune de Fréjus, fait partie de ce projet global

1-2 La procédure d'enquêtes publiques

Le projet global a fait l'objet d'une procédure d'enquête compliquée

En mai 2023, les maires de Fréjus et de Saint Raphaël ont demandé indépendamment au tribunal administratif la désignation d'une commission d'enquête en vue de mener 4 enquêtes ayant pour objet :

À Fréjus : Le permis de construire pour le projet de place, bâtiment et parking République et le permis d'aménager sur le secteur du pont d'Arcole c'est ce dernier qui fait l'objet de la présente enquête

À Saint Raphaël : Le permis de construire pour la création de surface de plancher dans l'ouvrage du Veillat et le permis d'aménager sur la totalité du périmètre raphaëlois

Pour ce qui concerne Fréjus, il faut noter que la présente enquête « permis d'aménager » ne concerne qu'une très petite partie du littoral, à l'ouest du pont d'Arcole qui se trouve à l'intérieur du périmètre de protection du centre historique de Saint Raphaël. Le reste du littoral fréjusien n'est pas concerné par cette enquête. De plus, il y avait confusion entre l'agglomération, maître d'ouvrage du projet global et les maires à l'origine des 4 enquêtes.

C'est ainsi qu'en juillet 2023, « Estérel Côte d'Azur Agglomération » a demandé une nouvelle enquête, englobant l'ensemble du projet sous la forme d'une enquête préalable à déclaration de projet. La commission se trouvait alors à la tête de 5 enquêtes publiques qui, inévitablement, empiètent les unes sur les autres.

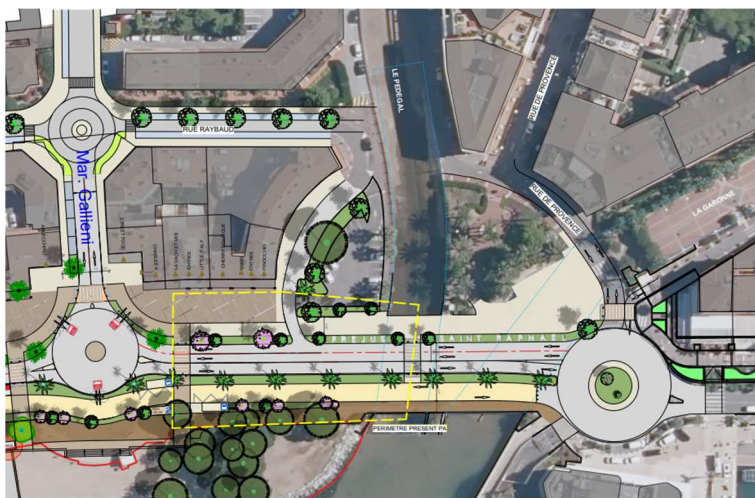
Il est regrettable que, dès le début, le projet n'ait pas fait l'objet d'une seule enquête sur le projet global avec deux enquêtes secondaires sur les permis de construire des deux communes

1-3 La zone « pont d'Arcole »

- L'état actuel : Le pont d'Arcole, encore appelé « pont du Pédégal » est le point de passage entre les deux communes de Fréjus et de Saint Raphaël. Cette liaison importante a subi dans son histoire de nombreux changements avant la construction du pont actuel en béton. Son état nécessite un gros entretien par son gestionnaire, le conseil départemental. Le pont enjambe deux rivières, le Pédégal, qui constitue la limite de communes et, côté Saint Raphaël, la Garonne qui a été couverte dans les années 2000.

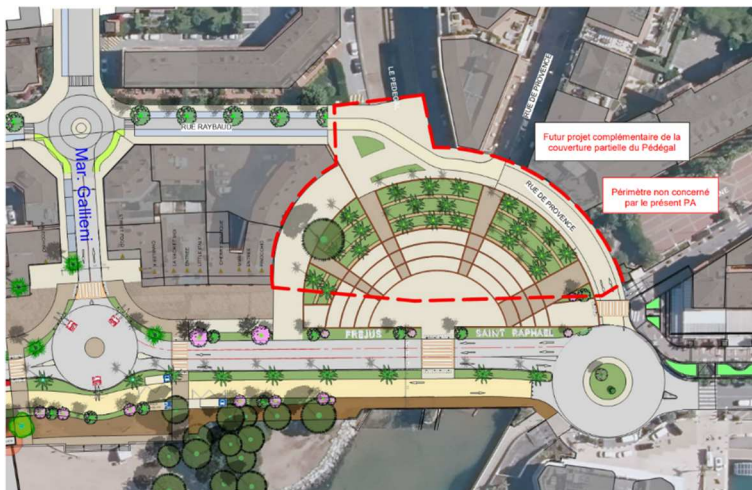
Le pont est actuellement dédié, presque exclusivement au trafic routier sur une chaussée de 2 fois 2 voies en ne réservant qu'un trottoir étroit au sud (côté mer) et une promenade plus large côté nord. Le lit du Pédégal est totalement bétonné ce qui donne à l'ensemble un aspect peu esthétique.

- Les projets : Afin de ne pas porter atteinte à la structure même du pont, celui-ci ne sera repris qu'en surface. En vue de dégager des espaces, la chaussée sera réduite à 3 voies, deux dans le sens Saint Raphaël vers Fréjus et une seule dans l'autre sens, cela permettra de dégager, au sud une promenade piéton et la voies propre navette et cycliste.



Le plan ci-contre montre la situation après ces premiers travaux

Notons le statut particulier du rectangle entouré de pointillés jaunes qui est inclus dans le périmètre de protection du centre historique de Saint Raphaël



Dans un deuxième temps, mais hors du projet mis à l'enquête, il est envisagé de procéder à la couverture du Pédégat, à la végétalisation de ce nouvel espace et à une liaison entre la rue de Provence et la rue Raybaud. Le site prendrait alors l'aspect ci-contre beaucoup plus séduisant :

1-4 Les avis avant l'enquête publique

- La MRAe : L'autorité environnementale a demandé, entre autres, de démontrer l'absence d'impact des travaux sur le risque d'inondation
- Le département, gestionnaire de la voirie, donne un avis favorable au projet mais précise que tout projet devra faire l'objet d'un dossier technique détaillé à soumettre aux services départementaux. Aucun rechargement ne sera toléré.
- L'architecte des bâtiments de France indique que le site n'est pas situé dans le champ de visibilité d'un monument historique, son autorisation n'est donc pas obligatoire

1-5 Les enseignements de l'enquête publique

Pour répondre aux préoccupations de l'Autorité environnementale concernant le risque d'inondation, le maître d'ouvrage précise que cette requalification n'impacte en rien l'ouvrage de génie civil proprement dit et encore moins le lit d'écoulement du Pédégat, que Le projet ne crée pas de nouveaux remblais sur les rives du cours d'eau et ne modifie pas les berges. Ainsi, le projet n'impacte pas le risque d'inondation.

Concernant les éventuels travaux futurs de couverture du Pédégat, les études concernant cette couverture et validant sa faisabilité technique et réglementaire n'ont pas encore démarré et cette couverture ne fait pas partie du projet global actuellement soumis à autorisation. La non-aggravation du risque d'inondation sera un préalable aux études.

1-6 Les conclusions de la commission d'enquête

La commission d'enquête constate que cette enquête n'a suscité que très peu d'intérêt auprès du public. De nombreux fréjusiens ont reporté leur attention sur des considérations très générales sur le projet global en donnant le plus souvent un avis favorable qui figure dans l'enquête « déclaration de projet ». Peut-être leur attention a-t-elle été accaparée par le projet de la place de la république.

La commission observe que l'étroitesse du pont n'a permis de ne conserver que trois voies de circulation automobile afin de sauvegarder la voie propre des navettes et une promenade suffisante côté mer cela constitue en effet l'idée de base de l'ensemble du projet « promenade des bains ». Ces trois voies sont cependant un minimum pour absorber une circulation particulièrement importante sur le pont.

2 – AVIS

Malgré les difficultés dues à l'étroitesse du pont d'Arcole, le porteur de projet semble avoir réussi un bon compromis entre la circulation automobile et le maintien d'une voie propre qui, venant de Saint Raphaël débouche juste avant le pont et la création d'une promenade arborée, côté mer, de largeur suffisante. Ce compromis qui tient compte des objectifs généraux du projet mais aussi des observations du département, sauvegarde l'essentiel tout en préparant l'avenir. C'est pourquoi ;

La commission d'enquête émet **un avis favorable à la délivrance du permis d'aménager sur le secteur du pont d'Arcole dans le cadre du projet global dit de Promenade des bains sur la commune de Fréjus**

Au Castellet, le 01 décembre 2023

La commission d'enquête

Jacques BRANELLEC président



Denis SPALONY membre



Philippe de BOYSERE membre

